
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.23PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour divers travaux
d'assainissements au complexe de la Marive**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 novembre 2017.

Elle était composée de Messieurs Stéphane BALET, Daniel COCHAND, Robin DELISLE, Didier FORESTIER, David GRANDJEAN, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, M. Jean-François SUTTERLET, Responsable de la filière bâtiments et de M. David GILLIÉRON, Responsable des immeubles scolaires. Nous les remercions pour leurs disponibilités à répondre à toutes nos questions.

La Marive a été construite en 1993.

Aujourd'hui, soit après 24 ans de services soutenus, certains travaux de réfection doivent être entrepris en certains endroits.

Le terrain multisports extérieur, dont la surface est devenue lisse, craquelée et fissurée, a manifestement fait son temps et même un peu plus.

L'opération de réfection consiste non seulement à enlever la couche ancienne et poser une nouvelle surface nommée EPDM, qui est épaisse d'un centimètre, mais d'ajouter, en dessous, une couche de quatre centimètres d'épaisseur de matériau SBR. Cette couche supplémentaire doit être ajoutée afin que ladite surface soit conforme aux nouvelles normes en vigueur dans ce domaine.

L'EPDM (couche supérieure) est un caoutchouc synthétique, qui est particulièrement résistant aux UV, à l'ozone et aux conditions atmosphériques, tandis que le SBR est un ensemble d'élastomères synthétiques, lesquels résistent bien aux solvants et au froid; les pneus en étant un exemple.

La zone destinée aux sauts en longueur qui n'est plus utilisée, sera supprimée. La fosse sera comblée et recouverte de la même matière que le terrain et l'accès fermé par les grilles existantes, afin de ne plus servir, comme cela est le cas actuellement, avec des périodicités d'entretien peu fréquentes, de poubelle ouverte.

Le système de drainage des eaux de surface sera entièrement refait. Les caniveaux ne pourront pas être réhabilités car ils sont en ciment, et leur enlèvement, sans les casser s'avère peu envisageable ou trop onéreux.

En ce qui concerne l'équipement, les quatre paniers de basket seront rénovés et les poteaux seront conservés. En outre, deux installations de volley-ball et deux buts de hand-ball, sont également prévus dans ce budget de CHF 335'000.-.

La fosse de Gymnastique est aussi devenue obsolète et nécessite une mise aux normes actuelles.

L'ancienneté de ces installations mise en relation avec les standards actuels ont dissuadé les représentants du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) d'envisager un simple « rafraîchissement » du matériel.

Blocs de mousse, protections latérales, tapis de protection de fond de fosse, bâches de protection et attaches diverses, bref, tout doit être refait pour que la pratique de la gymnastique en ces lieux se fasse dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Coût de l'opération : CHF 70'000.-.

Les engins de gymnastique tels que barres fixes, anneaux, barres parallèles, table de saut avec ancrage, budgétés à CHF 20'000.-, seront également remplacés.

Nous avons noté que la pratique de ce sport n'aura lieu qu'en présence d'un personnel formé et responsable, sans générer de coûts salariaux supplémentaires, et aussi (proposition de la Municipalité) qu'elle sera dorénavant ouverte aux sports facultatifs, ce dernier terme méritant peut-être d'être précisé.

La couverture de la toiture de la Marive a bien résisté au temps et aux intempéries, mais elle présente quand même quelques perforations dues à la rouille, dite blanche. Cette rouille est provoquée par la présence d'humidité, provenant de la condensation, entre le carton bituminé et la tôle zinc-titane, mélange qui génère un gaz corrosif qui dégrade la couverture. Cette dégradation lente n'est pas la conséquence d'une malfaçon au moment de la construction mais d'une combinaison chimique néfaste entre le carton bituminé, la condensation et le zinc-titane, inconnue à l'époque.

Bien qu'aucune infiltration d'eau n'ait été constatée à ce jour, il est important de procéder à des remplacements ponctuels de certaines de ces tôles, d'où le montant de CHF 65'000.- prévus.

L'ensemble des coûts de ces rénovations est devisé à CHF 500'000.-.

Le montant de CHF 600'000.- inscrit au plan d'investissement 2017 permet la réalisation de ces travaux.

Les charges d'exploitation annuelles s'élèvent à CHF 64'250.-, composés de CHF 4'250.- de frais d'intérêt du capital investi, CHF 50'000.- d'amortissement et CHF 10'000.- de frais d'entretien. La dépense sera amortie sur 10 ans.

Le tunnel de lavage, dont il est fait mention dans le préavis, a déjà été remplacé et financé par le budget d'entretien 2017, au débit du compte 354 /3141.12 « Améliorations des bâtiments ». S'il en est quand même fait mention dans ce préavis, c'est pour que ce Conseil ait une vue complète des travaux prévus à la Marive.

Conclusion :

La commission, amplement informée, estime que les travaux prévus doivent être effectués, et c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés dans le préavis municipal.

Roger Gyax, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 4 décembre 2017